



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2021-088

PUBLIÉ LE 19 MAI 2021

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2021-05-11-00006 - 2021-09-0018 Places ACT "Hors les Murs" géré par SOS SOLIDARITES (4 pages) Page 3

84-2021-05-18-00012 - Intérim des EHPAD de Chamalières et Royat assuré par M. MANTSOUNGA du 29 mai au 30 juin 2021 (4 pages) Page 7

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2021-05-10-00033 - Arrêté n°2021-14-0085 portant création d'une Equipe Mobile d'Appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de Handicap (EMAS) rattachée à l'IME DINAMO SCO?? (5 pages) Page 11

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2021-05-19-00001 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°2021-19-0050 du 17 février 2021 relatif à la composition de la Commission régionale d'autorisation d'exercice de médecine spécialité anesthésie-réanimation (2 pages) Page 16

84_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat général

84-2021-05-17-00005 - 21 05 Décision configuration UC ddet spp ALLIER au 1^{er} juin.pdf (15 pages) Page 18

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR

84-2021-05-19-00002 - Arrêté préfectoral n° 2021 - 209 du 19 mai 2021 portant nomination du comptable public de l'établissement public de coopération culturelle de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle "Grenoble Alpes". (2 pages) Page 33



DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DECISION DREETS/T/2021/40 relative à la localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Allier

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R.8122-9,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'avis du comité technique de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes en date du 9 mars 2021, portant sur la localisation et la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection,

Vu le décret n° 2021-124 du 5 février 2021 relatif à la compétence de l'inspection du travail dans les établissements et ouvrages des aménagements hydroélectriques concédés ainsi que dans les mines et carrières

Vu la décision DREETS/T/2021/01 portant détermination du nombre et de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Mme Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021

Vu la décision DREETS AUVERGNE RHÔNE ALPES n° 2021-33 du 6 avril 2021 publiée au recueil des actes administratifs spécial de la région Auvergne Rhône Alpes n° 84-2021-060 du 6 avril 2021 portant délégation de signature en matière de pouvoir propres du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable du pôle politique du travail

DECIDE

Article 1 : L'unité de contrôle du département de l'Allier UC1 est domiciliée 12, Rue de la Fraternité - CS 51767 - 03017 Moulins.

Article 2 : la répartition des compétences entre les sections du département de l'Allier s'effectue selon les règles suivantes :

1. Chaque section a compétence pour le contrôle de tous les établissements et chantiers de l'ensemble des secteurs professionnels au sein de son territoire défini à l'article 4 à l'exception :
 - a. Des activités de transports routiers relevant des sections 4 et 5 sauf en ce qui concerne le ii qui relève de la section 5 :
Ces activités sont définies comme suit :
 - i. Relevant des codes issus de la nomenclature des activités (NAF) ci-après
49.3, 49.4, 50.3, 50.4, 52.10, 52, 53.20
 - ii. les travaux de mise au standard autoroutier de la RN 79
 - iii. les chantiers autoroutiers
 - iiii. les services de transport de fonds
 - iiiii. le transport par ambulance
 - b. Des activités de transport aérien relevant des sections 4 et 5
Ces activités sont définies comme suit :
 - i. Relevant des codes issus de la nomenclature des activités (NAF) ci-après
51, 52.23
 - c. Des activités de transport fluvial relevant des sections 4 et 5
Ces activités sont définies comme suit :
 - i. Relevant des codes issus de la nomenclature des activités (NAF) ci-après
50.4, 50.5, 52.22
 - d. Des activités de transport ferroviaire relevant de la section 4
Ces activités sont définies comme suit :
 - i. Relevant des codes issus de la nomenclature des activités (NAF) ci-après
49.10, 49.20
 - ii. Les services auxiliaires de transport ferroviaire
 - iii. Les chantiers ferroviaires
 - e. Des activités exercées dans l'enceinte des aéroports au sens du code de l'aviation civile relevant des sections 4 et 5 dans leur secteur géographique transport respectifs
 - f. Des activités principales ou accessoires de remontées mécaniques, et tapis roulant, situées dans les stations touristiques de montagne relevant de la section 5
 - g. Des entreprises ORANGE, ENEDIS, ENGIE, RTE, GRDF, EDF, relevant de la section 3 sauf en ce qui concerne à compter du 1^{ER} juillet 2021 les aménagements hydroélectriques concédés
 - h. De l'entreprise LA POSTE relevant de la section 5
 - i. Des activités agricoles et assimilées définies à l'article L717.1 du code rural et de la pêche maritime soumises au régime de protection sociale agricole relevant des sections 3 et 7
 - j. Des activités de commerce de gros de matériel agricole relevant des sections 3 et 7
 - k. A compter du 1^{er} juillet 2021, des mines et carrières à ciel ouvert relevant des sections 1 et 2
2. Une section compétente pour le contrôle d'un établissement a compétence pour le contrôle de toutes les activités de toute nature exercées par d'autres en son sein.
3. Une section compétente pour le contrôle d'un chantier du bâtiment a compétence pour le contrôle de toutes les activités de toute nature exercées par d'autres entreprises en son sein.

Article 4 : L'unité de contrôle comprend les sections 1 à 8 ci-dessous :

SECTION 1 : Secteur de Montluçon-Ouest à composante, à compter du 1^{er} juillet 2021 Mines et Carrières

REGIME GENERAL : COMMUNES	
AINAY LE CHÂTEAU ARCHIGNAT AUDES BRAIZE CHAMBERAT CHAZEMAIS COURCAIS DOMERAT ESTIVAREILLES HERISSON HURIEL LA CHAPELAUDE LAMAIDS LE BRETHON LE VILHAIN LETELON LIGNEROLLES MEAULNE MESPLES NASSIGNY	PREMILHAT QUINSSAINES REUGNY SAINT BONNET DE TRONCAIS SAINT CAPRAIS SAINT DESIRE SAINT ELOY D'ALLIER SAINT MARTINIE SAINT PALAIS SAINT SAUVIER SAINT VICTOR TEILLET ARGENTY TREIGNAT URCAY VALLON EN SULLY VAUX VERNEIX VIPLAIX VITRAY
MONTLUÇON : partie de la commune de Montluçon située à l'ouest de l'axe constitué par les voies suivantes :	
Rue de Pasquis (n° impair), rue Neuve (n° impair), rue Solferino (n° impair), avenue Albert Thomas (n° impair), avenue de la République (n° impair), rue Faubourg Saint Pierre (n° impair), boulevard de Courtais (n° pair), rue Bretonnie (n° pair), rue Saint Jean (n° pair), rue Barathon (n° pair), rue Semard (n° pair), rue Marcel Paul (n° pair), rue des Faucheroux (n° pair), avenue John Kennedy (n° pair), route de Villebret (n° pair).	

MINES ET CARRIERES			
AGONGES AUBIGNY AUTRY ISSARDS AVERMES BAGNEUX BARBERIER BAYET BEAUNE D'ALLIER	CHEMILLY CHEZELLE CHIRAT L'EGLISE CHOUVIGNY COLOMBIER COMMENTRY CONTIGNY COULANDON	MEILLARD MEILLERS MONESTIER MONETAY SUR ALLIER MONTEIGNET SUR L'ANDELOT MONTILLY MONTMARAUT MONTORD	SAINT DIDIER LA FORET SAINT GERMAIN DE SALLES SAINT HILAIRE SAINT LEOPARDIN D'AUGY SAINT MARCEL EN

BEGUES BELLENAVES BESSON BEZENET BIOZAT BLOMARD BOURBON L'ARCHAMBAULT BRANSAT BRESNAY BRESSOLLES BROUT VERNET BUXIERES LES MINES CESSET CHANTELLE CHAPPES CHAREIL CINTRAT CHARMES CHARROUX CHÂTEAU SUR ALLIER CHATEL DE NEUVRE CHATILLON CHAVENON	COULEUVRE COUTANSOUZE COUZON CRESSANGES DENEUILLE LES CHANTELLE DEUX CHAISES DOYET EBREUIL ECHASSIERES ETROUSSAT FLEURIEL FOURILLES FRANCHESSE GANNAT GIPCY HYDS JENZAT LAFELINE LALIZOLLE LE MAYET D'ECOLE MALICORNE MARIGNY MAZERIER	MONTVICQ MURAT NADES NAVES NEURE NEUVY NOYANT D'ALLIER POEZAT POUZY MESANGY LE MONTET LE THEIL LE VEURDRE LIMOISE LOUCHY MONTFAND LOUROY DE BEAUNE LOUROY DE BOUBLE LURCY LEVIS POUZY MESANGY ROCLES SAINT AUBIN LE MONIAL SAINT BONNET DE FOUR SAINT BONNET DE ROCHEFORT	MURAT SAINT MENOUX SAINT PLAISIR SAINT PRIEST D'ANDELOT SAINT PRIEST EN MURAT SAINT SORNIN SAULCET SAULZET SAZERET SOUVIGNY SUSSAT TARGET TAXAT SENAT TREBAN TRONGET USSEL D'ALLIER VALIGNAT VEAUCE VERNEUIL EN BOURBONNAIS VERNUSSE VICQ VIEURE VILLEFRANCHE D'ALLIER VOUSSAC YGRANDE
MOULINS : partie de la commune de Moulins située à l'ouest de l'axe nord sud (inclus) constitué par les voies suivantes :			
Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (exclu).			

SECTION 2 : Secteur de Montluçon-Est à composante à compter du 1^{er} juillet 2021 Mines et Carrières

REGIME GENERAL : COMMUNES	
ARPHEUILLES SAINT PRIEST BIZENEUILLE CERILLY CHAMBLET COSNE D'ALLIER	MAZIRAT NERIS LES BAINS RONNET SAINT ANGEL SAINT FARGEOL SAINT GENEST

DENEUILLE LES MINES DESERTINES DURDAT LAREQUILLE HAUT BOCAGE ISLE ET BARDAIS LA CELLE LA PETITE MARCHE LAVault SAINTE ANNE LOUROUX BOURBONNAIS MARCILLAT EN COMBRAILLE	SAINT MARCEL EN MARCILLAT SAINTE THERENCE SAUVAGNY TERJAT THENEUILLE TORTEZAIS VALIGNY VENAS VILLEBRET
MONTLUÇON : partie de la commune de Montluçon située à l'est de l'axe constitué par les voies suivantes :	
Rue de Pasquis (n° pair), rue Neuve (n° pair), rue Solferino (n° pair), avenue Albert Thomas (n° pair), avenue de la République (n° pair), rue Faubourg Saint Pierre (n° pair), boulevard de Courtais (n° impair), rue Bretonnie (n° impair), rue Saint Jean (n° impair), rue Barathon (n° impair), rue Semard (n° impair), rue Marcel Paul (n° impair), rue des Faucheroux (n° impair), avenue John Kennedy (n° impair), route de Villebret (n° impair).	

MINES ET CARRIERES			
ABREST ANDELAROCHE ARFEUILLES ARRONNES AUROUER AVRILLY BARRAIS BUSSOLLES BEAULON BELLERIVE SUR ALLIER BERT BESSAY SUR ALLIER BILLEZOIS BILLY BOST BOUCE BRUGHEAS BUSSET CHAPEAU CHARMEIL CHASSENARD CHATEL MONTAGNE CHATELPERRON CHATELUS CHAVROCHES CHEVAGNES CHEZY CINDRE	DIOU DOMPIERRE SUR BESBRE DROITURIER ESCUROLLES ESPINASSE VOZELLE FERRIERES SUR SICHON GANNAY SUR LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE GENNETINES GOUISE HAUTERIVE ISSERPENT JALIGNY SUR BESBRE LA CHABANNE LA CHAPELLE LA CHAPELLE AUX CHASSES LA FERTE HAUTERIVE LA GUILLERMIE LANGY LAPALISSE LAPRUGNE	LORIGES LUNEAU LUSIGNY MAGNET MARCENAT MARIOL MERCY MOLINET MOLLES MONETAY SUR LOIRE MONTAIGU LE BLIN MONTAIGUET EN FOREZ MONTBEUGNY MONTCOMBROUX LES MINES MONTOLDRE NEUILLY EN DONJON NEUILLY LE REAL NIZEROLLES PARAY LE FRESIL PARAY SOUS BRIAILLES PERIGNY PERREFITTE SUR	SAINT LEON SAINT LOUP SAINT MARTIN DES LAIS SAINT NICOLAS DES BIEFS SAINT PIERRE LAVAL SAINT PONT SAINT PRIX SAINT POURCAIN SUR BESBRE SAINT POURCAIN SUR SIOULE SAINT REMY EN ROLLAT SAINT VOIR SAINT YORRE SALIGNY SUR ROUDON SANSSTAT SERBANNES SERVILLY SEUILLET SORBIER THIEL SUR ACOLIN THONNE TOULON SUR ALLIER TRETAEU

COGNAT LYONNE COULANGES CRECHY CREUZIER LE NEUF CREUZIER LE VIEUX CUSSET	LAVOINE LE BOUCHAUD LE BREUIL LE DONJON LE MAYET DE MONTAGNE LE PIN LE VERNET LENAX LIERNOLLES LODDES	LOIRE RONGERES SAINT CHRISTOPHE SAINT CLEMENT SAINT DIDIER EN DONJON SAINT ENNEMOND SAINT ETIENNE DE VICQ SAINT FELIX SAINT GERAND DE VAUX SAINT GERAND LE PUY SAINT GERMAIN DES FOSSES SAINT LEGER SUR VOUZANCE	TREVOL TREZELLES VARENNES SUR ALLIER VARENNES SUR TECHE VAUMAS VENDAT VICHY VILLENEUVE SUR ALLIER YZEURE
MOULINS : partie de la commune de Moulins située à l'ouest de l'axe nord sud (inclus) constitué par les voies suivantes :			
Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (exclu).			

SECTION 3 : Secteur de Moulins Nord-Ouest à composante agricole

REGIME GENERAL : COMMUNES	
AGONGES AUBIGNY AUTRY ISSARDS AVERMES BAGNEUX BEAUNE D'ALLIER BEZENET BOURBON L'ARCHAMBAULT BUXIERES LES MINES CHAPPES CHÂTEAU D'ALLIER CHATILLON HAVENON COLOMBIER COMMENTRY COULANDON COULEUVRE COUZON DEUX CHAISES DOYET FRANCHESSE	LURCY LEVIS MALICORNE MARIGNY MEILLERS MONTILLY MONTVICQ MURAT NEURE NEUVY NOYANT D'ALLIER POUZY MESANGY ROCLES SAINT AUBIN LE MONIAL SAINT BONNET DE FOUR SAINT HILAIRE SAINT LEOPARDIN D'AUGY SAINT MENOUX SAINT PLAISIR SAINT PRIEST EN MURAT SAINT SORNIN SAZERET

GIPCY HYDS LE MONTET LE VEURDRE LIMOISE LOUROUX DE BEAUNE		SOUVIGNY TRONGET VIEURE VILLEFRANCHE D'ALLIER YGRANDE	
REGIME AGRICOLE : COMMUNES			
AINAY LE CHÂTEAU ARCHIGNAT ARPHEUILLES ST PRIEST AUBIGNY AUDES AUTRY ISSARDS AVERMES BAGNEUX BARBERIER BAYET BEAUNE D'ALLIER BEGUES BELLENAVES BESSON BEZENET BIOZAT BIZENEUILLE BLOMARD BOURBON L'ARCHAMBAULT BRAIZE BRANSAT BRESNAY BRESSOLLES BROUT VERNET BUXIERES LES MINES CERILLY CESSET CHAMBERAT CHAMBLET CHANTELLE CHAPPES CHAREIL CINTRAT CHARMES CHARROUX CHÂTEAU SUR ALLIER CHATEL DE NEUVRE CHATILLON HAVENON CHAZEMAIS CHEMILLY CHEZELLE CHIRAT L'EGLISE CHOUVIGNY	COURCAIS COUTANSOUZE COUZON CRESSANGES DENEUILLE LES CHANTELLE DENEUILLE LES MINES DESERTINES DEUX CHAISES DOMERAT DOYET DURDAT LAREQUILLE EBREUIL ECHASSIERES ESTIVAREILLES ETROUSSAT FLEURIEL FOURILLES FRANCHESSE GANNAT GIPCY HAUT BOCAGE HERISSON HURIEL HYDS ISLE BARDAIS JENZAT LA CELLE LA CHAPELAUDE LA PETITE MARCHE LAFELINE LALIZOLLE LAMAIDS LAVAULT SAINTE ANNE LE BRETHON LE MAYET D'ECOLE LE MONTET LE THEIL LE VEURDRE LE VILHAIN LETELON LIGNEROLLES LIMOISE LOUCHY MONTFAND LOUROUX BOURBONNAIS	MAZERIER MAZIRAT MEAULNE MEILLERS MEILLARD MESPLES MONESTIER MONETAY SUR ALLIER MONTEIGNET SUR L'ANDELOT MONTILLY MONTLUCON MONTMARAUULT MONTORD MONTVICQ MURAT NADES NASSIGNY NAVES NERIS LES BAINS NEURE NEUVY NOYANT D'ALLIER POEZAT POUZY MESANGY PREMILHAT QUINSSAINES REUGNY ROCLES RONNET SAINT ANGEL SAINT AUBIN LE MONIAL SAINT BONNET DE FOUR SAINT BONNET DE ROCHEFORT SAINT BONNET DE TRONCAIS SAINT CAPRAIS SAINT DESIRE SAINT DIDIER LA FORET SAINT ELOY D'ALLIER SAINT FARGEOL SAINT GENEST SAINT GERMAIN DE SALLES	SAINT PALAIS SAINT PLAISIR SAINT POURCAIN SUR SIOULE SAINT PRIEST D'ANDELOT SAINT PRIEST EN MURAT SAINT SAUVIER SAINT SORNIN SAINT VICTOR SAINTE THERENCE SAULCET SAULZET SAUVIGNY SAZERET SOUVIGNY SUSSAT TARGET TEILLET ARGENTY TERJAT TAXAT SENAT THENEUILLE TORTEZAIS TREBAN TREIGNAT TRONGET URCAY USSEL D'ALLIER VALIGNAT VALIGNY VALLON EN SULLY VAUX VEAUCE VENAS VERNEIX VERNEUIL EN BOURBONNAIS VERNUSSE VICQ VIEURE VILLEBRET VILLEFRANCHE D'ALLIER VIPLAIX VITRAY

COLOMBIER COMMENTRY CONTIGNY COSNE D'ALLIER COULANDON COULEUVRE	LOUROUX DE BEAUNE LOUROUX DE BOUBLE LURCY LEVIS MALICORNE MARCILLAT EN COMBRAILLE MARIGNY	SAINT HILAIRE SAINT LEOPARDIN D'AUGY SAINT MARCEL EN MARCILLAT SAINT MARCEL EN MURAT SAINT MARTINIEN SAINT MENOUX SAINT POURCAIN SUR SIOULE	VOUSSAC YGRANDE
Régime agricole Moulins : partie de la commune de Moulins située à l'ouest de l'axe nord sud (exclu) constitué par les voies suivantes :			
Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (inclus).			

SECTION 4 : Secteur de Moulins Ouest à composante transports

REGIME GENERAL : COMMUNES	
BARBERIER BAYET BEGUES BELLENAVES BESSON BIOZAT BLOMARD BRANSAT BRESNAY BRESSOLLES BROUT VERNET CESSET CHANTELLE CHAREIL CINTRAT CHARMES CHARROUX CHATEL DE NEUVRE CHEMILLY CHEZELLE CHIRAT L'EGLISE CHOUVIGNY CONTIGNY COUTANSOUZE CRESSANGES DENEUILLE LES CHANTELLE EBREUIL ECHASSIERES ETROUSSAT FLEURIEL FOURILLES	LALIZOLLE LE MAYET D'ECOLE LE THEIL LOUCHY MONTFAND LOUROUX DE BOUBLE MAZERIER MEILLARD MONESTIER MONETAY SUR ALLIER MONTEIGNET SUR L'ANDELOT MONTORD MONTMARAUULT NADES NAVES POEZAT SAINT BONNET DE ROCHEFORT SAINT DIDIER LA FORET SAINT GERMAIN DE SALLES SAINT MARCEL EN MURAT SAINT PRIEST D'ANDELOT SAULCET SAULZET SUSSAT TARGET TAXAT SENAT TREBAN USSEL D'ALLIER VALIGNAT VEAUCE VERNEUIL EN BOURBONNAIS VERNUSSE

GANNAT JENZAT LAFELINE	VICQ VOUSSAC
MOULINS : partie de la commune de Moulins située à l'ouest de l'axe nord sud (inclus) constitué par les voies suivantes :	
Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (exclu).	

TRANSPORTS : COMMUNES			
AGONGES AINAY LE CHÂTEAU ARCHIGNAT ARPHEUILLES SAINT PRIEST AUBIGNY AUDES AUTRY ISSARDS AVERMES BAGNEUX BARBERIER BAYET BEAUNE D'ALLIER BEGUES BELLENAVES BESSON BEZENET BIOZAT BIZENEUILLE BLOMARD BOURBON L'ARCHAMBAULT BRAIZE BRANSAT BRESNAY BRESSOLLES BROUT VERNET BUXIERES LES MINES CERILLY CESSET CHAMBERAT CHAMBLET CHANTELLE CHAPPES CHAREIL CINTRAT CHARMES CHARROUX CHÂTEAU SUR ALLIER CHATEL DE	COULANDON COULEUVRE COURCAIS COUTANSOUZE COUZON CRESSANGES DENEUILLE LES CHANTELLE DENEUILLE LES MINES DESERTINES DEUX CHAISES DOMERAT DOYET DURDAT LAREQUILLE EBREUIL ECHASSIERES ESTIVAREILLES ETROUSSAT FLEURIEL FOURILLES FRANCHESSE GANNAT GIPCY HAUT BOCAGE HERISSON HURIEL HYDS ISLE BARDAIS JENZAT LA CELLE LA CHAPELAUDE LA PETITE MARCHE LAFELINE LALIZOLLE LAMAIDS LAVAUT SAINT ANNE LE BRETHON LE MAYET D'ECOLE	MALICORNE MARCILLAT EN COMBRILLE MARIGNY MAZERIER MAZIRAT MEAULNE MEILLERS MEILLARD MESPLES MONESTIER MONETAY SUR ALLIER MONTEIGNET SUR L'ANDELOT MONTILLY MONTLUCON MONTMARCAULT MONTORD MONTVICQ MURAT NADES NASSIGNY NAVES NERIS LES BAINS NEURE NEUVY NOYANT D'ALLIER POEZAT POUZY MESANGY PREMILHAT QUINSSAINES REUGNY ROCLES RONNET SAINT ANGEL SAINT AUBIN LE MONIAL SAINT BONNET DE FOUR SAINT BONNET DE ROCHEFORT	SAINT MARCEL EN MARCILLAT SAINT MARCEL EN MURAT SAINT MARTINEN SAINT MENOUX SAINT PALAIS SAINT PLAISIR SAINT POURCAIN SUR SIOULE SAINT PRIEST D'ANDELOT SAINT PRIEST EN MURAT SAINT SAUVIER SAINT SORNIN SAINT VICTOR SAINTE THERENCE SAULCET SAULZET SAUVIGNY SAZERET SOUVIGNY SUSSAT TARGET TEILLET ARGENTY TERJAT TAXAT SENAT THENEUILLE TORTEZAIS TREBAN TREIGNAT TRONGET URCAY USSEL D'ALLIER VALIGNAT VALIGNY VALLON EN SULLY VAUX VEAUCE VENAS VERNEIX

NEUVRE CHATILLON CHAVENON CHAZEMAIS CHEMILLY CHEZELLE CHIRAT L'EGLISE CHOUVIGNY COLOMBIER COMMENTRY CONTIGNY COSNE D'ALLIER	LE MONTET LE THEIL LE VEURDRE LE VILHAIN LETOLON LIGNEROLLES LIMOISE LOUCHY MONTFAND LOUROUX BOURBONNAIS LOUROUX DE BEAUNE LOUROUX DE BOUBLE LURCY LEVIS	SAINT BONNET TRONCAIS SAINT CAPRAIS SAINT DESIRE SAINT DIDIER LA FORET SAINT ELOY D'ALLIER SAINT FARGEOL SAINT GENEST SAINT GERMAIN DE SALLES SAINT HILAIRE SAINT LEOPARDIN D'AUGY	VERNEUIL EN BOURBONNAIS VERNUSSE VICQ VIEURE VILLEBRET VILLEFRANCHE D'ALLIER VIPLAIX VITRAY VOUSSAC YGRANDE
Transport Moulins : partie de la commune de Moulins située à l'ouest de l'axe nord sud (inclus) constitué par les voies suivantes :			
Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (exclu).			

SECTION 5: Moulins Nord-Est à composante transports

REGIME GENERAL : COMMUNES	
ANDELAROCHE AUROUER AVRILLY BARRAIS BUSSOLLES BEAULON BERT CHAPEAU CHASSENARD CHATELPERRON CHAVROCHES CHEVAGNES CHEZY COULANGES DIOU DOMPIERRE SUR BESBRE GANNAY SUR LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE GENNETINES JALIGNY SUR BESBRE LA CHAPELLE AUX CHASSES LAPALISSE LE BOUCHAUD	MONTAIGUET EN FOREZ MONETAY SUR LOIRE LODDES LUNEAU LUSIGNY MONTBEUGNY MONTCONBROUX LES MINES NEUILLY EN DONJON PARAY LE FRESIL PERREFITTE SUR LOIRE SAINT DIDIER EN DONJON SAINT ENNEMOND SAINT LEGER SUR VOUZANCE SAINT LEON SAINT MARTIN DES LAIS SAINT POURCAIN SUR BESBRE SAINT VOIR SALIGNY SUR ROUDON SORBIER THIEL SUR ACOLIN THIONNE TRETEAU

LE DONJON LE PIN LENAX LIERNOLLES MERCY MOLINET	TREVOL TREZELLES VARENNES SUR TECHE VAUMAS VICHY VILLENEUVE SUR ALLIER YZEURE
--	---

TRANSPORTS : COMMUNES			
ABREST ANDELAROCHE ARFEUILLES ARRONNES AUROUER AVRILLY BARRAIS BUSSOLLES BEAULON BELLERIVE SUR ALLIER BERT BESSAY SUR ALLIER BILLEZOIS BILLY BOST BOUCE BRUGHEAS BUSSET CHAPEAU CHARMEIL CHASSENARD CHATEL MONTAGNE CHATELPERRON CHATELUS CHAVROCHES CHEVAGNES CHEZY CINDRE COGNAT LYONNE COULANGES CRECHY CREUZIER LE NEUF CREUZIER LE VIEUX CUSSET DIOU DOMPIERRE SUR BESBRE DROITURIER	ESCUROLLES ESPINASSE VOZELLE FERRIERES SUR SICHON GANNAY SUR LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE GENNETINES GOUISE HAUTERIVE ISSERPENT JALIGNY SUR BESBRE LA CHABANNE LA CHAPELLE LA CHAPELLE AUX CHASSES LA FERTE HAUTERIVE LA GUILLERMIE LANGY LAPALISSE LAPRUGNE LAVOINE LE BOUCHAUD LE BREUIL LE DONJON LE MAYET DE MONTAGNE LE PIN LE VERNET LENAX LIERNOLLES LODDES LORIGES LUNEAU LUSIGNY MAGNET MARCENAT	MARIOL MERCY MOLINET MOLLES MONETAY SUR LOIRE MONTAIGU LE BLIN MONTAIGUET EN FOREZ MONTBEUGNY MONTCOMBROUX LES MINES MONTOLDRE NEUILLY EN DONJON NEUILLY LE REAL NIZEROLLES PARAY LE FRESIL PARAY SOUS BRIAILLES PERIGNY PIERREFFITTE SUR LOIRE RONGERES SAINT CHRISTOPHE SAINT CLEMENT SAINT DIDIER EN DONJON SAINT ENNEMOND SAINT ETIENNE DE VICQ SAINT FELIX SAINT GERAND DE VAUX SAINT GERAND LE PUY SAINT GERMAIN DES FOSSES SAINT LEGER SUR VOUZANCE SAINT LEON SAINT LOUP	SAINT MARTIN DES LAIS SAINT NICOLAS DES BIEFS SAINT PIERRE LAVAL SAINT PONT SAINT POURCAIN SUR BESBRE SAINT PRIX SAINT REMY EN ROLLAT SAINT VOIR SAINT YORRE SALIGNY SUR ROUDON SANSSAT SERBANNES SERVILLY SEUILLET SORBIER THIEL SUR ACOLIN THONNE TOULON SUR ALLIER TRETAEU TREVOL TREZELLES VARENNES SUR ALLIER VARENNES SUR TECHE VAUMAS VENDAT VICHY VILLENEUVE SUR ALLIER YZEURE

Transports Moulins : partie de la commune de Moulins située à l'est de l'axe Nord Sud (exclu) constitué par les voies suivantes :

Rue de Paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy, de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (inclus).

SECTION 6 : Moulins Sud-Est

REGIME GENERAL : COMMUNES

BESSAY SUR ALLIER
BILLY
BOUCE
CINDRE
CRECHY
GOUISE
LA FERTE HAUTERIVE
LANGY
LORIGES
MAGNET
MARCENAT
MONTAIGU LE BLIN
MONTOLDRE
NEUILLY LE REAL
PARAY SOUS BRIAILLES

PERIGNY
RONGERES
SAINT FELIX
SAINT GERAND DE VAUX
SAINT GERAND LE PUY
SAINT GERMAIN DES FOSSES
SAINT LOUP
SAINT POURCAIN SUR SIOULE
SAINT REMY EN ROLLAT
SANSSAT
SERVILLY
SEUILLET
TOULON SUR ALLIER
VARENNES SUR ALLIER

Moulins : partie de la commune de Moulins située à l'est de l'axe Nord Sud (exclu) constitué par les voies suivantes :

Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy, de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (inclus).

SECTION 7 : Vichy Sud à composante Agricole

REGIME GENERAL : COMMUNES

BELLERIVE SUR ALLIER
BRUGHEAS
CHARMEIL
COGNAT LYONNE
ESCUROLLES
ESPINASSE VOZELLE

HAUTERIVE
SAINT PONT
SAINT YORRE
SERBANNES
VENDAT

Vichy : partie de la commune de Vichy située au sud de l'axe (inclus) constitué par les voies suivantes :

Pont de Bellerive, avenue Aristide Briand, rue Source de l'Hôpital, place Victor Hugo, rue Georges Clemenceau, avenue du Président Doumer, place Charles de Gaulle, place de la Gare, avenue de Gramond.

REGIME AGRICOLE : COMMUNES

ABREST ANDELAROCHE ARFEUILLES ARRONNES AUROUER AVRILLY BARRAIS BUSSOLLES BEAULON BELLERIVE SUR ALLIER BERT BESSAY SUR ALLIER BILLEZOIS BILLY BOST BOUCE BRUGHEAS BUSSET CHAPEAU CHARMEIL CHASSENARD CHATEL MONTAGNE CHATELPERRON CHATELUS CHAVROCHES CHEVAGNES CHEZY CINDRE COGNAT LYONNE COULANGES CRECHY CREUZIER LE NEUF CREUZIER LE VIEUX CUSSET	DIOU DOMPIERRE SUR BESBRE DROITURIER ESCUROLLES ESPINASSE VOZELLE FERRIERES SUR SICHON GANNAY SUR LOIRE GARNAT SUR ENGIEVRE GENNETINES GOUISE HAUTERIVE ISSERPENT JALIGNY SUR BESBRE LA CHABANNE LA CHAPELLE LA CHAPELLE AUX CHASSES LA FERTE HAUTERIVE LA GUILLERMIE LANGY LAPALISSE LAPRUGNE LAVOINE LE BOUCHAUD LE BREUIL LE DONJON LE MAYET DE MONTAGNE LE PIN LE VERNET LENAX LIERNOLLES LODDES LORIGES	LUNEAU LUSIGNY MAGNET MARCENAT MARIOL MERCY MOLINET MOLLES MONETAY SUR LOIRE MONTAIGU LE BLIN MONTAIGUET EN FOREZ MONTBEUGNY MONTCOMBROUX LES MINES MONTOLDRE NEUILLY EN DONJON NEUILLY LE REAL NIZEROLLES PARAY LE FRESIL PARAY SOUS BRIAILLES PERIGNY PIERREFFITTE SUR LOIRE RONGERES SAINT CHRISTOPHE SAINT CLEMENT SAINT DIDIER EN DONJON SAINT ENNEMOND SAINT ETIENNE DE VICQ SAINT FELIX SAINT GERAND DE VAUX SAINT GERAND LE PUY SAINT GERMAIN DES FOSSES SAINT LEGER SUR VOUZANCE	SAINT LEON SAINT LOUP SAINT MARTIN DES LAIS SAINT NICOLAS DES BIEFS SAINT PIERRE LAVAL SAINT PONT SAINT POURCAIN SUR BESBRE SAINT PRIX SERBANNES SERVILLY SEUILLET SORBIER THIEL SUR ACOLIN SAINT REMY EN ROLLAT SAINT VOIR SAINT YORRE SALIGNY SUR ROUDON SANSSAT THONNE TOULON SUR ALLIER TRETEAU TREVOL TREZELLES VARENNES SUR ALLIER VARENNES SUR TECHE VAUMAS VENDAT VICHY VILLENEUVE SUR ALLIER YZEURE
---	--	--	---

Moulins : partie de la commune de Moulins située à l'est de l'axe Nord Sud (exclus) constitué par les voies suivantes :

Rue de paris, rue François Peron, rue de l'Horloge, rue de la Flèche, rue des Couteliers, rue de Lyon, rue des Garceaux, rue Henri Barbusse, rue des Champins, boulevard de Nomazy de l'intersection de la rue des Champins à l'intersection du chemin de Nomazy (inclus).

SECTION 8 : Secteur de Vichy Nord

REGIME GENERAL : COMMUNES

ABREST
ARFEUILLES
ARRONNES
BILLEZOIS
BOST
BUSSET
CHATEL MONTAGNE
CHATELUS
CREUZIER LE NEUF
CREUZIER LE VIEUX
CUSSET
DROITURIER
FERRIERES SUR SICHON
ISSERPENT
LA CHABANNE
LA CHAPELLE

LA GUILLERMIE
LAPRUGNE
LAVOINE
LE BREUIL
LE MAYET DE MONTAGNE
LE VERNET
MARIOL
MOLLES
NIZEROLLES
SAINT CHRISTOPHE
SAINT CLEMENT
SAINT ETIENNE DE VICQ
SAINT NICOLAS DES BIEFS
SAINT PIERRE LAVAL
SAINT PRIX

Vichy : partie de la commune de Vichy située au nord de l'axe (exclu) constitué par les voies suivantes :

Pont de Bellerive, avenue Aristide Briand, rue Source de l'Hôpital, place Victor Hugo, rue Georges Clemenceau, avenue du Président Doumer, place Charles de Gaulle, place de la Gare, avenue de Gramond.

Article 5 : La présente décision entre en vigueur le 1er juin 2021, à compter du 1er juillet 2021 s'agissant de la compétence de contrôles de carrières et barrages concédés, et se substitue à la décision DREETS/T/2021/04 relative à la localisation et délimitation de l'unité de contrôle et des sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier qui est abrogée à compter de cette date.

Article 6 : Le responsable du pôle politique du travail et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Préfecture du département de l'Allier.

Fait à Lyon le 17 mai 2021

Le Directeur régional adjoint
Responsable du pôle politique du travail

Signé : Marc-Henri LAZAR